

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2026
DN/NC**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 
ID : 055-215501222-20260710-2026_137-DE

Objet : Modification de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

N° : DCM_2026/137

PUBLIÉE LE : 13/07/2026

L'an deux mille vingt six, le jeudi 9 juillet à 19 heures 30.

Les membres du conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Déborah GARELLI, Théo CUPCIC, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Blandine EULRIET, Séverine FATOL, Dayveun DUBARD, Marc DEROUET, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Samuel BOURGEOIS donne pouvoir à Théo CUPCIC
- Franck MICHELOT donne pouvoir à Christel METZ
- Sarah RAUCOURT donne pouvoir à Jean-Pierre BALAINE
- Benjamin LOMBARD donne pouvoir à Marie-Hélène MASSOMPIERRE
- Mallaury GENIN donne pouvoir à David MAGNANELLI
- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Théa ANTOINE
- Ozdem DOGAN donne pouvoir Christelle FRANCHOT

Conseillers en exercice : Présents : 22- Pouvoirs : 7 - Votants : 29

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° DCM_2026/086 du 4 mai 2026 portant désignation des membres proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant la démission de Madame Anne LUDMANN et de Monsieur Gérald CAHU de leurs fonctions de conseillers municipaux ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des commissaires proposée au Directeur départemental des finances publiques ;

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Madame Corinne CAVELLAT en qualité de commissaire titulaire ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Benjamin LOMBARD en qualité de commissaire suppléant ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Benoît REYRE en qualité de commissaire titulaire, en remplacement de Monsieur Gérald CAHU ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Marc DEROUET en qualité de commissaire suppléant, en remplacement de Monsieur Benoît REYRE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette liste actualisée au Directeur départemental des finances publiques, qui demeure seul compétent pour arrêter la composition définitive de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.